



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : FINANCES

Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon - Compléments

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées,...) vendus au Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon. Il vient ajuster et compléter, après une année de fonctionnement du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 pour l'ouverture du Pôle Culturel le 6 mai 2022.

Rappel des Modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville se dote d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type (individuels, groupes,...) de visiteurs.

Détail des nouveaux éléments tarifaires

- **BILLET 1ere découverte de la Cité** incluant l'accès à tous les espaces d'exposition du Pôle Culturel y compris les chapelles, la dégustation de deux vins régionaux ou de deux jus de fruits locaux à la Cave de la Cité et la remise d'un verre à vin en coffret, au logo de la Cité.

Les tarifs groupes et revendeurs évoluent :

- **Tarif total GROUPES** : 15,50 euros au lieu de 11 euros – part de la Ville de Dijon : **6,50 euros** au lieu de 6,00 euros actuellement.

- **Tarif total REVENDEURS** : 14 euros au lieu de 9,50 euros – part de la Ville de Dijon : **5 euros** au lieu de 4,50 euros actuellement.

Les billets 1ère découvertes individuels vont également augmenter :

- **Tarif total INDIVIDUELS** : 17 euros au lieu de 13 euros. Ces hausses tarifaires sont générées par l'augmentation de la part de la CAVE de la Cité qui passe à 9 euros. La part de la Ville de Dijon reste inchangée pour le tarif INDIVIDUEL, soit 8 euros.

- Mise en place de visites guidées gourmandes « EVENEMENT » :

Devant le succès rencontré par les visites guidées gourmandes de l'exposition « A table! » et de la première exposition temporaire « C'est pas du gâteau », le Pôle Culturel de la Cité souhaite organiser à partir d'octobre 2023 des visites gourmandes supplémentaires en lien avec les événements / invités / animations des pays du moment.

Dans le cadre habituel, chaque visite gourmande se termine avec la dégustation de 4 bouchées salées et/ou sucrées de produits. Elle est mise en vente au tarif unique de 9 euros par personne.

Pour les visites guidées gourmandes « événement », la partie dégustation sera composée spécialement de produits du pays ou du chef invité.

Les premières visites de ce type pourraient avoir lieu pendant la semaine japonaise (du 16 au 22 octobre prochain) et lors de la résidence du chef grec Andréas Mavrommatis (du 9 au 12 novembre prochain).

Des visites guidées de la prochaine exposition temporaire « Si on allait au restaurant? » seront proposées à compter de fin décembre 2023. Pour certaines d'entre elles, des chefs prendront en charge la partie médiation/dégustation et interviendront en binôme avec nos médiatrices.

Il est proposé de facturer ces visites guidées gourmandes « évènement » **au tarif unique de 13 euros par personne.**

- **BILLET Espaces Culturels**, modification du TARIF FAMILLE (2 adultes + 2 enfants) :

Tarif total : 25 euros au lieu de 21 euros actuellement. Cette hausse tarifaire est recalculée après un an de fonctionnement du Pôle culturel et ajustée à la cible.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN